



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Semaine de l'Aviation Civile en Afrique

(Niamey, Niger, du 16 au 20 juillet 2018)

BULLETIN D'INFORMATION

1. Lieu des Réunions

Les Réunions de la Semaine de l'Aviation en Afrique auront lieu au Palais de Congrès de Niamey sis au Boulevard de la République.

Les coordonnées des organisateurs sont :

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Niger (ANAC-Niger)

Tel.: + 227 20 72 32 67

E-mail : anacniger@hotmail.com

Contact personne

Mr. IBRAHIMA ASSANE SOULEYMANE

Directeur du Département Transport Aérien

Mobile : + 227 94 63 13 29/ +(227) 80 25 59 10

E-mail : soulibrahima@yahoo.fr

: anacniger@hotmail.com

ICAO Western and Central African Office

Mrs Fatou Thioune Sarr

Administrative Officer

Phone: +221 33 869 24 03

Email: fsarr@icao.int

ICAO Eastern and Southern African Office

Mr. Eyob Estifanos

Associate Regional Programme Officer

Comprehensive Regional Implementation Plan for Aviation Safety in Africa (AFI Plan)

Tel. +254 20 7622393/7622365

Fax: +254 20 7621092

E-mail: icaoesaf_afiplan@icao.int

2. Langues

Les Réunions de la Semaine de l'Aviation seront en anglais et en français.

3. Séance d'ouverture

Une séance d'ouverture aura lieu le lundi 16 juillet 2018 à 9h00 au Palais de Congrès de Niamey.

4. Enregistrement

En plus de la soumission des formulaires électroniques obligatoires, l'enregistrement des participants aura lieu au site même de la tenue de la Semaine de l'Aviation en Afrique, le dimanche 15 juillet 2018 de 14h00 à 19h00

5. Transport

Des moyens de transport aux hôtels communiqués aux participants seront disponibles à l'arrivée des participants à l'aéroport, ainsi que le transport desdits hôtels au lieu des réunions.

6. Météo

Le climat du Niger est du type sahélien. La température minimale moyenne au mois de juillet est :

- la moyenne de maxi : 35° Celsius
- la moyenne de mini : 25° Celsius
- Saison des pluies : installée

7. Obtention du visa au Niger

7.1 L'entrée sur le territoire du Niger est soumise à la présentation d'un passeport ou tout autre titre de voyage en cours de validité, revêtu d'un visa d'entrée au Niger obtenu auprès d'une représentation diplomatique du Niger à l'étranger.

7.2 Toutefois, pour les pays où il n'y a pas de représentation diplomatique nigérienne, des arrangements peuvent être accordés pour obtenir le visa d'entrée à leur arrivée à l'Aéroport International DIORI HAMANI de Niamey. Dans ce cas, ils auront besoin d'informer la personne suivante :

Mme NAGASSOU MOUNIRATOU TCHADO
Directrice de la Sûreté et Facilitation de l'Aviation
Civile à l'ANAC -Niger
Mobile: +227 94 96 29 17
E-mail : issoufmouni579@gmail.com

7.3 Il leur est demandé de fournir les copies de leur passeport et de leur titre de transport, **quinze (15) jours** avant leur voyage au plus tard ; d'autres documents de voyage pourront être demandés en fonction du lieu de provenance du participant.

7.4 Les participants doivent prévoir 20.000 F CFA (environs 31 euros) pour les frais de visas à l'aéroport. Un passeport en cours de validité d'au moins trois (03) mois et doté d'au moins deux pages vierges est exigé pour toute personne se rendant au Niger.

- 7.5 Les ressortissants de pays membres de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), les détenteurs de passeports diplomatiques ou de service de la CEDEAO, de la CEN-SAD, les détenteurs de laissez-passer des Nations Unies et de l'Union Africaine sont exemptés de visa ainsi que tous les ressortissants des pays avec lesquels le Niger a signé un accord de visas d'entrée de la zone d'Afrique (Ghana, Maroc, Tunisie, Tchad, Mauritanie), de Cuba, d'Iran.
- 7.6 Les ressortissants détenteurs de passeports diplomatiques d'Italie, de Turquie sont exemptés de visa pendant un séjour de 90 jours et les ressortissants de Taiwan et de Hong-Kong sont exemptés de visa pendant un séjour de 14 jours.

8. Santé

Les participants doivent savoir qu'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est nécessaire surtout pour les personnes en provenance de zones à risque, à savoir : l'Angola, le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Kenya, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, le Rwanda, São Tomé-et-Principe, le Sénégal, le Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Togo, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.

Les participants devront obtenir une assurance maladie qui couvre les soins médicaux pendant le séjour au Niger.

9. Services bancaires

- 9.1. Les banques sont ouvertes de 08h00 jusqu'à 12h30 et de 15h30 à 17h30

1EUR

1US\$

9.2 Des bureaux de change sont aussi disponibles à l'aéroport et dans les banques.

10. Hôtels

10.1 Les participants sont priés d'effectuer leurs propres réservations d'hôtel. Une liste d'hôtels recommandés est jointe à l'**Annexe A**.

11. Sites touristiques

Les participants peuvent s'ils le souhaitent visiter les sites touristiques suivants :

- Le Village Artisanal de Wadata
- Le Musée National
- La Tapoa
- Kouré
- L'île de boubon